

Le postulateur de la cause est M. Hertzog, procureur-général des Sulpiciens. Le vice-postulateur est Mgr de Teil, venu expressément à Rome et descendu à la procure de Saint-Sulpice. L'avocat en fut jusqu'à ces derniers temps Mgr Salotti, actuellement sous-promoteur de la Foi.

Le cardinal Vico, pro-préfet des Rites, soumettra au pape, en sa prochaine audience, la conclusion des délibérations des cardinaux, et si l'avis du Souverain Pontife est affirmatif, celui-ci, suivant l'usage, signera l'introduction de la cause de son nom de baptême *Jacques*. (2)

On forme le voeu que l'introduction d'une cause si importante par les exemples de courage chrétien détermine de la part des catholiques de France des prières ferventes, afin qu'il plaise à Dieu de montrer par des miracles ou des grâces manifestes le crédit de ses serviteurs.

général ", c'est-à-dire secrétaire de M. le marquis de Montcalm. Apparemment la famille des de Saint-Sauveur retourna en France après la *cession*, vers 1760. L'abbé André, en tout cas, fut ordonné en France vers 1782. Il devint chanoine de Sens. Sur la liste des victimes des Carmes (2 septembre 1792), il porte le titre de *quebeccensis*. C'est qu'en effet en 1758, et même en 1792, Montréal était sous la juridiction de l'évêque de Québec. — E.-J. A.

(2) Le pape Benoît XV a en effet signé, le 29 janvier, l'introduction de la cause de béatification de ces illustres victimes des *massacres de septembre*.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	7 mars.	— Collège de la Côte-des-Neiges.
Jeudi,	9 "	— Rivière-des-Prairies.
Samedi,	11 "	— Sacré-Coeur.
		— Saint-Gabriel.

ASSOCIATION

BEAUCOUP de
tion i
suffit

bres. On se ra
spécialement en
grand nombre

Mgr l'archevê
recommandé à s
nommé M. l'abb
l'on sait que c'e
tant des commu
ont tenu à en fa
obligations qui,
de paroisses, su
sous-zélatrices, d
tion du zélateur

L'Association
l'Association de
lecteurs une série
que de 40 sous.

La livraison de
nue à Montréal, l

Une petite fille i
de la tuberculose d
continuellement. On
pital des enfants. L
scarlatine vinrent c
la vie de l'enfant e
secondaires. Mais i
furent obligés de le
parcelles d'os, et ain